



Concours des supporters de l'Equipe de France Féminine



Avec plus de 230 000 licencié(e)s, la Ligue de Football des Hauts-de-France est la troisième de France. Au-delà de l'organisation et de la gestion du football amateur, elle a pour ambition de faire rayonner le football régional. Son action, relayée par plus de 29 000 dirigeant(e)s et des centaines de milliers de supporters, permet de faire partager le football par toutes et tous dans les meilleures conditions.

Nous allons vivre un événement exceptionnel dans notre région lors de la Coupe du monde féminine. Ouverte à tous les clubs des Hauts-de-France, cette opération va permettre d'encourager l'équipe de France à l'occasion de la Coupe du Monde 2019.

Règlement :

Article 1 :

L'équipe de France Féminine de Football a besoin du soutien de tous pour décrocher une première étoile. Pour cela, la ligue de football des Hauts-de-France met en place « un concours de supporters » sous forme de vidéos.

Article 2 :

L'opération lancée par la commission féminine et de féminisation vise à récompenser un groupe de supporters issu d'un club affilié à la ligue de football des Hauts-de-France.

L'opération se déroulera entre le 15 avril et le 15 mai 2019.

Article 3 :

Il faudra être capable de justifier de l'autorisation de droit à l'image (voir annexe). Les participants devront s'assurer que les vidéos qu'ils présentent ne sont pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts.

Les organisateurs de ce concours ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'éventuels litiges ou contestations.

Ils se réservent le droit de publication des œuvres présentées ainsi que les noms des auteurs à fins d'utilisation sur des supports de communication de la ligue et de ses partenaires.

Article 4 :

Réalisation d'un montage vidéo d'une durée de 1 minute 30 sous format avi, wmv, mov, DivX, mkv, MPEG4, AVC, flv

Lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations devront être précisées dans la vidéo :

- le nom du club
- la ville
- le nom du responsable
- la (les) catégorie(s) concernée(s) ?
- le nom du réalisateur de la vidéo

La vidéo sera envoyée via WeTransfer à : feminisation@lfhf.fff.fr



Article 5 :

L'opération sera officiellement lancée le 15 avril 2019.

Ouverture : 15 avril 2019

Dépôt des productions : 15 mai 2019 dernier délai

Jury : entre le 16 et le 30 mai 2019

Article 6 :

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : feminisation@lfhf.fff.fr

Article 7 :

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve des modalités de participation.

Article 8 :

Les vidéos envoyées par les participants sont soumises au vote du jury. Ce dernier se base sur trois critères pour les évaluer : respect du thème, qualité de vidéo, originalité du sujet.

Article 9 :

Le jury composé de la Commission Régionale de Développement du Football Féminin et Féminisation, décidera du choix des vidéos qui seront récompensées.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10 :

Quatre supporters seront récompensés et recevront chacun cinq places pour un match de la Coupe du Monde féminine 2019.

Article 11 :

Les vidéos pourront être utilisées sur les documents de communication de la ligue et de ses partenaires. Elles ne seront pas restituées à leurs auteurs.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à leur remplacement par un autre lot.

Article 12 :

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si ce concours devait être annulé.

